**CP-DIRMER-2022-1-M**

**Un poste de Chargé(e) de projet « Pêche » et « Développement Local » dans le cadre de la 1ère phase du FEAMPA (2022-2027)**

**Catégorie A**

**est à pourvoir, dans le cadre d’un contrat de projet, à DIRECTION DE LA MER**

**Service Aménagement Durable et Economie du Littoral (ADEL)**

**A Sète ou Montpellier**

**FONCTION :** Chargé(e) de projet « Pêche » et « Développement Local » dans le cadre de la 1ère phase du FEAMPA (2022-2027)

Le FEAMPA (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l’Aquaculture) est un programme européen d’une durée de 6 ans (2022 / 2027) qui apporte une aide financière au développement de projets qui garantissent l’exploitation durable des ressources aquatiques et maritimes. Au sein de ce programme, le dispositif « Développement Local par les Acteurs Locaux » (DLAL) pour un développement durable de la pêche et de l’aquaculture, encourage une pêche et une aquaculture durable, innovante et compétitive, renforce la cohésion territoriale, encourage la commercialisation et la transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture, etc. dans des programmes territoriaux. La Région a en charge la mise en place, l’animation et le suivi des programmes DLAL du littoral d’Occitanie.

Le Service ADEL, basé pour l’essentiel sur le site de Montpellier, est aujourd’hui composé de 10 personnes : 1 chef de service, 5 cadres, une gestionnaire et une secrétaire en charge de la gestion des dossiers « FEAMPA », une secrétaire-gestionnaire également chargée de la gestion des dossiers du service (hors fonds européens FEAMPA) ainsi qu’une assistante de service.

**OBJECTIFS :**

Le contrat de projet est établi jusqu’à la clause de revoyure discutée avec l’Etat, au terme de la 5ème année de programmation FEAMPA, soit au 31/12/2025.

Les mesures liées à la Pêche et au Développement Local par les Acteurs Locaux sont des mesures qui demandent beaucoup d’animation sur les territoires et auprès des professionnels, notamment en début de programmation.

Aussi l’objectif cible pour ces mesures est la consommation de 15% de l’enveloppe financière de la maquette régionale à l’horizon du 31/12/2025, soit :

* 15% de 3 M€ soit 450 000 €

**MISSIONS :**

Le-la Chargé(e) de projet « Pêche » et « Développement Local » intégrera l’ensemble des groupes de travail liés à ces actions territoriales et régionales et sera l’interlocuteur(trice) privilégié(e) des animateurs de GALPA et des usagers de la mer que sont les pêcheurs professionnels (Comité Régional des Pêches, Organisations de Producteurs, Prud’homies…).

Il-elle travaillera également en lien étroit avec le cadre chargé des produits de la mer, de l’aquaculture et de la stratégie régionale des filières « halieutiques » et le binôme de secrétaire-gestionnaire chargé de l’instruction et du paiement de ces dossiers afin d’apporter son expertise en matière de développement local et de pêche. Il ou elle aura au sein de cette petite cellule un rôle d’animation, de relais d’informations et d’instruction des dossiers déposés (au titre de la Région et du FEAMPA).

Il-elle assurera :

* L’animation, la coordination et le suivi de la mise en œuvre opérationnelle des stratégies locales des 4 GALPA en Occitanie ; accompagnement au montage des projets répondant à ces stratégies (faisabilité technique, réglementaire, financière…) ;
* L’animation et la participation à la réflexion stratégique sur le devenir de la pêche en Occitanie (rationalisation des infrastructures, commercialisation des produits, techniques de pêche innovante), en lien avec le déploiement des éoliennes off-shore mais également avec l’évolution du cadre réglementaire (Politique Commune des Pêches, Plan de gestion West-Med) en relation étroite avec le Comité Régional des Pêches d’Occitanie (CRPMEM), l’Etat, le Cépralmar et les partenaires régionaux impliqués sur ces questions ;
* L’accompagnement au montage des projets de développement et de valorisation de la pêche (faisabilité technique, réglementaire, financière…) pour l’ensemble des entreprises et organismes collectifs (Comité Régional, Organisations de Producteurs…).
* L’instruction technique des demandes de financement en lien avec le « DLAL » et la « Pêche » (y compris les investissements sur les ports de pêche) : la vérification de la faisabilité technique et financière du projet, l’analyse de l’éligibilité de la demande au regard des règles européennes et nationales, la vérification du plan de financement…) et la mise au vote des dossiers en Conseil Régional.

**Profil :**

* Ingénieur halieutique (ou équivalent),
* Connaissance avérée de la Politique Commune des Pêches et de ses implications,
* Connaissance des acteurs de l’économie bleue et plus spécifiquement de la filière pêche et de son organisation au niveau régional, national et européen,
* Connaissances en matière de développement local,
* Intérêt pour l’environnement marin et le développement des énergies marines renouvelables,
* La connaissance des procédures européennes et/ou du fonctionnement des collectivités territoriales seraient un plus
* Aptitude à la gestion de projet, à l’animation de réunion,
* Autonomie et bonne capacité organisationnelle,
* Sens du travail en équipe.

.

**INFORMATIONS PARTICULIERES :**

Le dépôt de candidature doit être déposé en un seul PDF nominatif par candidature (Lettre de motivation + CV attachés) sur la boite mail suivante : ASG.recrutementM@laregion.fr avant le ……

Merci **de rappeler la référence** selon le format publié, **CP-DIRMER-2022-1-M**

**Simon MUNSCH**

              Directeur Général des Services